



Mardi 20 septembre 2016

Objet : Voyage des victimes du 14 juillet à Rome
PJ : Courrier Maire Nice – Réponse du Maire de Nice

Copie au Cabinet du Ministre de l'intérieur

Monsieur le Préfet,

Nous avons été surpris d'apprendre la volonté de la mairie de Nice d'organiser et de financer un pèlerinage culturel à Rome, le 24 septembre, en faveur des victimes des attentats du 14 juillet dernier, pour plusieurs raisons.

Ayant à faire à des personnes psychologiquement et physiquement fragiles, les livrer à un haut représentant du culte, pourrait être interprété comme une prescription, tout du moins une reconnaissance forte de la nécessité de religiosité dans un moment pareil.

Les justifications employées par le Maire de Nice, que nous avons contacté par courrier, sont pour le moins surprenantes. Nous vous joignons ce dernier en copie.

En effet selon ce Monsieur, il s'agirait de répondre à une invitation personnelle du Pape. Nous nous étonnons que cette invitation, prenne la tournure d'une injonction : la ville n'a aucune obligation de se soumettre ainsi. Rencontre privée ou célébration, le caractère religieux vient du but de cette initiative : rencontrer un haut représentant du culte Catholique.

De plus, penser que le Pape, qui a reproché à la France "d'exagérer la laïcité" dans la Croix, le 17 mai dernier, va défendre le vivre ensemble et les valeurs démocratiques, c'est faire preuve, au pire, d'aveuglement, au moins de naïveté.

Par ailleurs, le soutien et le réconfort aux victimes n'a pas à s'inscrire dans une démarche impliquant des hauts responsables religieux, sous la prescription de l'Etat. Cette démarche doit rester personnelle, et dans le respect des convictions de chacun. De ce fait, il nous semble étonnant qu'une référence à la religion des participants puisse être ainsi citée en appuie à cette idée, alors-même que dans une République laïque, il n'y a que des citoyens, « sans distinction d'origine, de race ou de religion », art.1 de la constitution française de 1958.

Enfin, il est évoqué, dans cette lettre, une instance officielle, Alpes Maritimes Fraternité, regroupant tous les représentants religieux. Il s'agit donc d'un conseil du culte. Dans le cadre de la loi de 1905, ce type d'instance, institutionnalisée par les soins des élus, est une nouvelle entorse à la loi (art. 2, « la République ne reconnaît, ne subventionne, ne salarie, aucun culte ») ! D'ailleurs, la ville d'Argenteuil, qui avait eu une telle initiative en 2012, a été poursuivie par notre association auprès du tribunal administratif de Pontoise, qui avait reconnu cette

Forces-Laiques

Association de promotion et de défense des principes républicains dont la laïcité
Espace Nelson Mandela - 82 boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL
www.forces-laiques.fr

transgression comme illégale. Nous vous demandons, donc, d'intervenir auprès du conseil départemental des Alpes Maritimes afin de mettre un terme à ce dernier.

Nous sommes, évidemment, ravis d'apprendre qu'une aide est déjà en place, mais celle-ci pourrait être confortée par de nouveaux moyens (même si, comme nous le rapportent des familles de victimes, une contribution de 50€ expressément demandée en espèces, pour le voyage en bus, est prévue), ou le développement d'outils de lutte contre la radicalisation, fléaux touchant la ville depuis déjà de nombreuses années. Les budgets de l'Etat doivent être tournés vers l'intérêt collectif.

Monsieur le Préfet, pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir intervenir pour restaurer le principe de laïcité dans la ville de Nice, qui semble en avoir une interprétation toute personnelle.

Veillez agréer nos sentiments les plus cordiaux.



Laurence Marchand-Taillade
Présidente

Monsieur le Préfet
CADAM - 147, boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3

Forces-Laiques

Association de promotion et de défense des principes républicains dont la laïcité
Espace Nelson Mandela - 82 boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL
www.forces-laiques.fr